

Affaire Bettencourt : le petit monde gâté et chouchouté par l'héritière l'Oréal devant la justice



Le procès, à Bordeaux, de l'une des plus médiatiques affaires politico-financières de la Vème République doit s'ouvrir à partir de ce lundi 26 janvier. D'entrée de jeu, les débats risquent d'être tendus. Le photographe-écrivain François-Marie Banier demandera le report du procès. Il n'est pas certain que le Tribunal correctionnel accepte sa requête. Plongée au cœur d'une histoire balzacienne - Partie 2.

Avec Gilles Gaetner

Les libéralités et cadeaux offerts à François-Marie Banier

Après l'examen des questions de procédure, et l'étude très longue de la personnalité des prévenus – rarissime pour une audience correctionnelle, le tribunal devrait entrer dans le vif du sujet le lundi 2 février : les reproches faits à François Marie Banier. En substance : il aurait abusé, selon l'ordonnance de renvoi du juge Gentil, de l'état de faiblesse de Liliane et aurait reçu des cadeaux, assurance-vie, tableaux, en pagaille. C'est par exemple sa désignation le 14 septembre 2006 comme bénéficiaire d'une assurance-vie Arcalis d'un montant de 262 millions d'euros. C'est une donation en nue-propiété d'œuvre d'art d'une valeur de plus de 7 millions d'euros. C'est encore un peu plus tard, un contrat d'assurance-vie Aviva de 82 millions d'euros. Et d'autres gentillesse détaillées dans l'ordonnance du magistrat. Sacrement gâté, le dandy François-Marie Banier ! Seulement voilà : il l'aurait été à un moment où Liliane Bettencourt se trouvait en état de faiblesse. Autrement dit que son discernement se trouvait altéré. Or, la date de cet état, selon les experts, a été fixée au 1er septembre 2006. Donc, Banier, toujours selon l'ordonnance du juge Gentil aurait indûment bénéficié des libéralités de sa bienfaitrice. Et le magistrat de s'appuyer sur les témoignages de membres du personnel. A commencer par Claire Thibout qui visiblement ne portait pas Banier dans son cœur. Tout au long de l'instruction, elle n'a cessé de présenter l'ex-dandy comme un prédateur. Affirmant que certains contrats d'assurance-vie avaient été conclus à une époque où sa patronne connaissait de sérieux passages à vide. Affirmant que Banier et ses proches étaient constamment présents à l'hôtel particulier de Neuilly. N'hésitant pas à dénoncer les écarts de langage qu'il aurait eus à l'égard de la vieille dame.

>>> A lire aussi : [Procès de l'affaire Bettencourt : petite généalogie d'une incroyable histoire française](#) - Partie 1

Or toutes ces allégations ont volé en éclats le 27 novembre 2014, lorsque Claire Thibout, interrogée par le juge parisien Roger Le Loire - dans le cadre d'une plainte de Banier pour faux témoignage - a été mise en examen... Ainsi donc, le tribunal va se trouver dans une situation paradoxale : Claire Thibout serait innocente à Bordeaux, un peu moins à Paris... Les avocats de Banier, Mes Merlet et Cornut-Gentille soulèveront cette anomalie, tout comme ils martèleront que bien souvent, selon eux, le juge Gentil a fait fausse route.

Les échanges de correspondance entre François-Marie et Liliane

Sur l'abus de faiblesse reproché à leur client, ils pourront présenter des échanges de télécopies entre ce dernier et Liliane Bettencourt étalées de 2003 à 2008. Ils attestent de la bonne santé mentale de Liliane et de sa grande affection à l'égard de François-Marie Banier. Ainsi, lorsque Banier annonce à Liliane le 17 août 2007 qu'il rentre d'Angkor, celle-ci lui adresse, le 23, cette télécopie : « Je suis enchantée que vous rentriez. Pour vous d'abord. Soufflez et absorbez les faits. Après un moment dramatique, j'ai une paix vivable... Ouf ! [...] Ce matin, je suis dans *L'Express* car on dit que je ne veux pas vendre ma participation dans l'Oréal. » Le 9 août 2008, Banier envoie un fax à son amie Liliane lui indiquant que si elle séjourne à Venise, elle doit aller à l'Exelsior. Le 20, Liliane lui répond : « Vous ne pouvez pas savoir comme j'ai été contente de recevoir vos fax - une bouffée - et puis surtout de vous savoir si enchanté, des photos avec un texte... Prenez soin de le nourrir. Je termine enfin le texte que vous m'avez mis en main sur Picasso - **je suis subjuguée, j'attends Hölderlin [...] Je rentre dimanche au lieu de samedi - un peu angoissée de rentrer à la maison [...] J'espère qu'il fera beau. Je vous embrasse chacun son tour. Je vous interdis de grossir + les pâtes à Venise = égale maison de santé à Vevey.** » S'agit-il de fax qui témoignent de relations exécrables entre la riche héritière et son ami-confident ? Evidemment non. Les libéralités et autres cadeaux donnés à Banier par sa bienfaitrice l'ont-ils été alors que cette dernière se trouvait en état de faiblesse ? Jean-Michel Gentil en est convaincu. Quitte parfois à se contredire, selon Mes Merlet et Cornut-Gentille. Ainsi, le magistrat décerne un non-lieu à l'avocat François Goguel qui a réalisé le transfert au Liechtenstein du titre de propriété de l'île d'Arros alors que Liliane Bettencourt est supposée être en état de faiblesse... Et dans le même temps, il renvoie devant le Tribunal Banier pour s'être fait offrir par la même Liliane des statuette africaines... Voilà qui promet une critique de l'instruction du magistrat bordelais.

Patrice de Maistre, lui aussi asticoté par l'ex-comptable, qui semblait, selon le juge Gentil, brasser beaucoup d'argent

Après Banier, ce sera au tour de Patrice de Maistre de répondre aux questions du président du tribunal. Lui aussi, comme Banier, a porté plainte pour faux témoignage contre l'ex-comptable, via ses deux avocats Mes Jacqueline Laffont et Pierre Haïk. C'est en partie sur ses affirmations que de Maistre, directeur de Clymène et de Thetys, structures chargées de gérer le patrimoine de Liliane Bettencourt, qu'il se retrouve devant le tribunal. Selon Claire Thibout, il aurait en effet à deux reprises, au début de l'année 2007, rencontré Eric Woerth, le trésorier pour lui remettre 150 000 euros puis 50 000 destinés au financement de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Or ces sommes auraient été retirées de la BNP Paribas par Claire Thibout, à la demande de Patrice de Maistre... Grâce à un récapitulatif des diverses sorties d'argent, croisées avec des rendez-vous quelques jours plus tard, le juge s'est forgé sa conviction. **Sauf que, Claire Thibout, interrogée par les gendarmes dans le cadre de la procédure du juge Le Loire, se prendra les pieds dans le tapis en livrant deux versions sur les 50 000 euros. Une fois, elle affirmera avoir retiré l'argent à la BNP, une autre l'avoir pris dans la sacoche d'André Bettencourt.** Les avocats de Patrice de Maistre ne manqueront pas d'évoquer ce flottement dans les déclarations de l'ex-comptable... Et Eric Woerth, présenté comme le récipiendaire de ces sommes d'argent ? Il sera également présent à l'audience. Lui aussi renvoyé devant le Tribunal. Une fois encore, le juge Gentil affiche sa certitude : si l'ancien ministre du Budget ne mentionne pas, début 2007, un rendez-vous avec Patrice de Maistre, c'est par précaution. Sous-entendu : une volonté qu'il reste secret. Sur la remise d'argent du gestionnaire de fortune de Liliane à Eric Woerth, le magistrat n'a aucun doute. Il l'écrit noir sur blanc : « Il apparaît qu'Eric Woerth a accepté à deux reprises, des sommes en espèces provenant d'un circuit manifestement illicite, mis en place par Patrice de Maistre, et il importe peu qu'il n'ait pas connu le détail des circonstances de la commission du délit d'où provenait les fonds recelés, 50 000 euros le 19 janvier 2007, et entre 100 000 et 400 000 euros le 5 février 2007. »

Eric Woerth et Stéphane Courbit : le procureur de Bordeaux avait requis un non-lieu

A l'audience, Me Jean-Yves Leborgne, l'avocat d'Eric Woerth, qui vient d'obtenir un non-lieu dans l'affaire de l'hippodrome de Compiègne, va batailler pour prouver l'innocence de son client. Il aura beau jeu de rappeler que le procureur de Bordeaux avait requis un non-lieu... Une décision qu'il avait également requise pour un autre protagoniste de cette saga politico-judiciaire. Son nom : Stéphane Courbit. Producteur bien connu dans le monde audiovisuel, ce dernier sollicita Liliane Bettencourt d'investir 143 millions d'euros dans sa société Lov Group Invest (LGI). Les négociations se déroulent en 2010 et 2011. Le versement de la première somme - 75 millions d'euros - intervient à l'issue d'une rencontre d'une demi-heure qui a lieu le 15 décembre 2010. Une rencontre, écrit le juge Gentil « qui n'a porté que sur des mondanités et des civilités. » Il poursuit : « Stéphane Courbit et son avocat, Pascal Wihelm se sont contentés au cours de cet entretien, de maintenir Liliane Bettencourt en dehors de cette transaction, attitude laissant présumer leur connaissance commune de son état de faiblesse et leur coaction dans l'opération financière projetée en la matérialisant contractuellement deux jours plus tard hors de sa présence. » Il conclue : « [...] Lors de ce rendez-vous [au domicile de Liliane Bettencourt] Stéphane Courbit constatait qu'il s'agissait d'une personne âgée et sourde. Il reconnaît qu'il ne savait pas si elle avait la capacité d'investir et qu'il avait préféré se présenter avec des BD, des disques et des livres pour lui montrer ce qu'il faisait. En procédant de la sorte, Stéphane Courbit a lui-même placé très bas le curseur de compréhension de Liliane Bettencourt, et très haut celui de son comportement délictueux. » **Aussi est-ce sans surprise, même si le magistrat semble se situer sur le terrain de la morale, que ce dernier décide de renvoyer en correctionnelle l'homme d'affaires. Pour abus de faiblesse... Alors que le parquet de Bordeaux avait requis un non-lieu.** Pourtant, ces derniers jours, juste avant le début du procès, Stéphane Courbit tentait une opération de la dernière chance auprès des avocats de Liliane Bettencourt : il négociait le rachat de 20% des parts de son groupe, Lov Group Invest (LGI), cédés à la vieille dame. Finalement, ce vendredi 23 janvier, un accord est intervenu entre Liliane Bettencourt, qui a donc retiré sa plainte, et Stéphane Courbit. Voilà qui permet à ce dernier de se présenter devant le Tribunal avec sérénité. Il n'a plus à espérer que les juges bordelais en tiennent compte.

Banier, de Maistre, Woerth et, à un degré désormais moindre, Courbit : c'est le carré d'as de ce feuilleton judiciaire qui nous a permis de pénétrer les coulisses d'un hôtel particulier de Neuilly-sur-Seine, propriété d'une des femmes les plus riches du pays. Un véritable tableau de mœurs sur lequel un tribunal va se pencher pendant un mois. Avec, inévitablement en toile de fond, l'affrontement d'une fille qui supporte mal que sa mère accorde tant de libéralités à son confident et ami. Alors, un jour de 2007, elle a saisi la justice... pour trois ans plus tard signer la paix avec sa mère, via un protocole d'accord dûment signé par les avocats des parties. C'est dire qu'en

principe, aucun procès n'aurait dû avoir lieu. C'est exactement l'inverse qui s'est produit. Avec une déflagration violente mais passagère, qui conduira jusqu'à un ancien président de la République...